

Interprofessionnalité / Intégration 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.1608.F.17 **Degré d'études** : Bachelor Master
Année académique : 2018-2019 **Année d'études** : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème} **Crédits ECTS** : 5 (3 : Interprofessionnalité & 2 : Intégration)
Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014
Catégorie : Module principal Core course Module lié au module principal Related course Module facultatif ou complémentaire Minor course
Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé
Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps
Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais
Temps de cours : 24h/4h **Temps de travail personnel encadré** : 24h/12h **Temps de travail personnel individuel** : 72h/9h

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules semestre 1 et 2 Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis
 Autres : avoir validé XX crédits ECTS sur les modules théoriques et XX crédits ECTS sur les modules de formation pratique

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Interprofessionnalité

Rôles majeurs exercés (adaptés selon CanMEDS, Ottawa 2005)

Rôle d'expert Rôle de promoteur de la santé
 Rôle de communicateur Rôle d'apprenant et de formateur
 Rôle de collaborateur Rôle de professionnel
 Rôle de manager

Compétences principales visées

(Référence : Ledergerber, C., Mondoux, J. & Sottas, B. (2009). *Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES : Rapport final (Annexe 1)*. Berne : Conférence des recteurs de Hautes Ecoles Spécialisées de Suisse.)

- a(1) : Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de soins et de protection sociale ainsi que les principes de son pilotage et ses limites.
- a(2) : Mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées.
- c(1) : Assumer la responsabilité pour leurs actes et reconnaître et respecter leurs propres limites
- c(3) : Développer leur activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et mener une réflexion permanente sur leur pratique et qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie.
- d(1) : Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins.
- d(3) : Présenter et documenter leurs actes de manière pertinente, être compris par les autres et connaître des instruments eHealth pour la gestion des patients et des soins.

Objectifs généraux du module

Ce module permet aux étudiant-e-s-de :

- Découvrir le réseau de soins et identifier les rôles et responsabilités des différents professionnels de santé.
- Se sensibiliser aux facteurs contribuant au maintien et à la promotion de la santé des individus et des groupes de population.
- Comprendre l'impact des facteurs humains sur les erreurs et événements indésirables en médecine.
- Comprendre les enjeux d'une équipe interprofessionnelle pour la qualité et la sécurité des soins.
- Appréhender les éléments contributifs d'un fonctionnement d'équipe harmonieux (construction d'un esprit d'équipe, partage des rôles et responsabilités, résolution de conflit, leadership).
- Développer les bases d'une communication interprofessionnelle.
- Considérer le patient/les proches comme partenaires dans la prise en charge/l'intervention.

h e d s

Haute école de santé
Genève

- Aborder le raisonnement éthique dans son activité professionnelle auprès de l'individu, de la société et de l'environnement.
- Prendre conscience de ses représentations sur les autres professions.
- Se questionner sur ses croyances et représentations à la lumière des connaissances scientifiques.

Intégration

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

- | | | |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle d'expert | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de manager | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle d'apprenant et de formateur |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de communicateur | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de promoteur de la santé | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de professionnel |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de collaborateur | | |

Compétences principales visées

(Référence : Haute Ecole spécialisée de Suisse Occidentale. (2012). *Plan d'études cadre Bachelor 2012 Filière de formation en soins infirmiers*. Delémont : HES-SO)

- A1 : Assurer la responsabilité des soins infirmiers préventifs, thérapeutiques, de réadaptation et palliatifs en évaluant les besoins des individus et des groupes à tous les âges de la vie et en effectuant ou déléguant les soins appropriés.
- B1 : Etablir des relations professionnelles de confiance avec les patients et leurs proches et adapter la communication à la situation tout en favorisant une prise de décision partagée.
- C1 : S'engager dans une équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle, à défendre des soins individualisés optimaux.
- D1 : Mettre en œuvre les projets de soins de manière efficace dans le cadre des conditions générales institutionnelles et égales.
- E1 : S'engager en faveur de la santé et de la qualité de vie et soutenir les intérêts des patient-e-s et de leurs proches.
- F3 : Améliorer et développer les soins par sa pratique réflexive.
- G3 : Contribuer à la qualité de vie des personnes et de la société.

Objectifs généraux du module

Ce module permet aux étudiant-e-s-de :

- Argumenter les caractéristiques de l'HTA spécifiques à la personne âgée.
- Démontrer une analyse clinique en lien avec une situation de personne âgée présentant une HTA selon le paradigme de l'intégration.
- Proposer des interventions de soins infirmiers liées aux 7 rôles professionnels.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**Interprofessionnalité****Contenus**

- Enjeux de l'interprofessionnalité ;
- Evolution des contextes et modèles de soins (axes prévention et promotion de la santé, ambulatoire, hospitalisation, maintien à domicile) ;
- Eléments de politique et d'économie de la santé ;
- Organisation du travail dans les métiers de la santé ;
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé ;
- Secret médical, responsabilités, positionnement professionnel et questions éthiques.
- Concepts de base en matière de travail en équipes interprofessionnelles et leadership collaboratif
- Communication en réseaux, outils et modes de transmission : le modèle TeamSTEPPS®
- E-health et outils informatiques au service de la santé.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Cours magistraux, ateliers thématiques, interview interprofessionnel, exploitation de films, vignettes cliniques, travail en groupes interfilières avec tutorat, stands de partenaires du réseau santé-social et des associations, lectures préparatoires.

Exigences de fréquentation

Présence obligatoire :

- A la demi-journée d'introduction en semaine 42
- A la semaine 2 « Immersion dans l'interprofessionnalité »
- Aux séances de travail en groupes avec les tuteurs/trices (rendez-vous fixé par la tutrice/le tuteur avec chaque groupe).

Toute absence pour motif valable au sens de l'art. 14 du règlement d'études doit être annoncée. Les absences sans motif valable entraînent la non validation du module.

Intégration**Contenus**

- Eléments anatomiques et physiologiques du système cardiovasculaire et de l'HTA chez la personne âgée
- Observance thérapeutique spécifique d'une personne âgée présentant une HTA
- Prévention adaptée à la personne âgée souffrant de polyopathologies et notamment d'HTA
- Application du modèle/ théories de soin (Roy ou King) à la situation emblématique

2/4



Formes d'enseignement et d'apprentissage

Lectures d'articles sur Moodle ou autre recherché, recherche documentaire

Exigences de fréquentation

Toute absence aux 3 séminaires doit être annoncée et justifiée auprès du responsable de module.

5. Modalités d'évaluation et de validation**Interprofessionnalité**

L'**évaluation** repose sur :

- A. Le compte-rendu d'un entretien semi-dirigé portant sur la pratique interprofessionnelle rendu au plus tard le vendredi 11 janvier 2019
- B. Un travail écrit produit en groupes interprofessionnels rendu au plus tard le vendredi 11 janvier 2019 (coefficient 1)
- C. Un examen écrit de type QCM portant sur les connaissances abordées depuis le début du module à réaliser sur Moodle le vendredi 11 janvier 2019 après-midi (coefficient 1)
- D. Un questionnaire sur les attitudes envers le travail d'équipe à compléter entre le 18 octobre et le 6 novembre 2018.

Intégration

L'évaluation repose sur :

- E. Un travail écrit en groupe. Ce travail est à rendre au plus tard le 8 février 2019, sur Moodle HES-SO.

La validation de la partie Intégration repose sur l'obtention d'une note suffisante au travail (4). Un travail non restitué dans les délais entraîne la note de 1.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, allant de A à E attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points B et C ci-dessus. Les modalités A et D doivent être acquises. La modalité E doit être suffisante. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition**Interprofessionnalité****Remédiation**

Remédiation possible en cas de Fx au module Pas de remédiation

En cas de Fx, le groupe d'étudiant doit réaliser un travail écrit complémentaire en lien avec l'article. Ce travail est à restituer en semaine 4.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois dès que possible.

Répétition

L'étudiant qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe (cf grille de validation du travail de groupe interprofessionnel) ne valide pas le travail décrit sous B au point 5 et doit répéter le module.

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

Répétition pour intégration

Lors de la session prévue à cet effet, l'examen de répétition pour intégration 1 se présente sous la forme d'un travail écrit, à rendre sur Moodle HES-SO, en semaine 35.

Pour préparer l'examen, l'étudiant bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle Cyberlearn.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 20, alinéa 7 du Règlement d'études de la Haute école de santé de Genève concernant les filières Bachelor du domaine santé de la HES-SO *du 5 septembre 2017*, sur demande écrite de l'étudiant et pour un motif valable, un report du délai de répétition d'un module peut être accordé par le responsable de filière. Ce report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété.

En cas d'échec de plus d'un module par année, se référer au Règlement d'études de la Haute école de santé de Genève concernant les filières Bachelor du domaine santé de la HES-SO en vigueur.



7. Bibliographie principale

Interprofessionnalité

Une liste de références bibliographiques est fournie sous Moodle, section « Littérature ».

Intégration

Alligood, M. R. & Tomey, A. M. (2010). *Nursing theory and their work. (7th ed.)*. Maryland Heights : Elsevier Mosby.

Belmin, J. (2009). *Gériatrie. 2^{ème} édition. Ch. 26 : Hypertension artérielle du sujet âgé*. Paris : Masson.

Collège National des Enseignants de Gériatrie (CNEG) (2010). *Viellissement :Module 5.(2^e éd.)*. Paris : Masson.

De Decker, L. ; Gouraud, A. & Berrut, G. (2011). Compliance et persistance thérapeutiques chez la personne âgée. *Ger Psychol Neuropsychiatr Vieil*, 9(1), 29-38.

Haute Autorité de Santé (HAS). *Prise en charge des patients adultes atteints d'hypertension artérielle essentielle, Recommandations professionnelles, Actualisation 2005*. www.has-sante.fr.

Lepoutre, B., Vallée, J.-P. & Gelly, J. (2011). Prévention chez la personne âgée : que disent les « recommandations » en cours ? *Médecine* ; 7(2), 73-78. doi:10.1684/med.2011.0657.

Trivalle, C. (2009). *Eléments de prévention du vieillissement : gérontologie préventive. (2^e éd.)*. Paris : Masson.

8. Responsable du module et enseignants

Enseignant-e-s :

- Interprofessionnalité

Responsable du module : W. Zecca

Une liste des intervenants et des tuteurs sera remise à l'ouverture du module.

- Intégration 1

Responsable du module : Christine Maupetit

Maîtres d'enseignement : Bénédicte Bourson, Brigitte Chatelain, Frédérique Debbiche, Karine Jäggi

Chargée de cours, pôle chronicité : Hasna Pfeifle-Majmou

Descriptif validé le 28 août 2018 par

Walter Zecca
Responsable de la filière Soins Infirmiers